

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 juin 2015

OBJET :

Approbation de la Convention d'occupation du domaine public pour le projet « Compteurs Communicants Gaz »

**Rapporteur : M VOGIN
Délibération n° 14**

EXPOSE DES MOTIFS

GrDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs.

Dans le cadre des activités de comptage exercées en application du 7° de l'article L. 432-8 du code de l'énergie, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels. Il s'agit du projet « Compteurs Communicants Gaz »

La solution technique choisie par GrDF permet de répondre à toutes les situations de demande de données de la part des consommateurs via les voix numériques (espace client).

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ses nouveaux services nécessite :

- Le remplacement des 11 millions de compteurs de gaz existants ;
- L'installation sur des points hauts (ci-après « Sites ») de 15 000 concentrateurs (ci-après « Equipements Techniques ») ;
- La mise en place de nouveaux systèmes d'information pour ainsi recevoir et traiter chaque jour 11 millions d'index de consommation en mètres cubes, les transformer en kWh (calcul de l'énergie) et les publier aux fournisseurs et aux consommateurs, en garantissant des délais courts et une haute performance de l'ensemble de la chaîne.

La convention cadre les modalités techniques et administratives pour l'installation des équipements de GrDF sur les sites communaux qui seraient potentiellement retenus. Ces sites seraient :

- l'église Saint Georges,
- la mairie,

- le centre technique municipal,
- la salle Maringer.

Si un ou plusieurs sites sont retenus par GrDF, celui-ci s'engage à verser à la commune une redevance annuelle fixée à 50 € hors taxes par site.

PROPOSITION

Vu l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie réunie le 10 juin 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention « d'hébergement ou cadre » et d'autoriser le maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus.

Pour Extrait

Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2015

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil Municipal le :	16 juin 2015
- Convocation distribuée le :	16 juin 2015
- Affichage du procès-verbal le :	22 septembre 2015

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PernoSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME DEVOUGE à M. LAURENT
- MME COLME à MME PARISOT
- M. DI TOMMASO à M. BREUILLE
- M. CLOMES à M. LEINSTER
- MME POYDENOT à M. CAUSERO

EXCUSEE

- MME DOLATA

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. CAUSERO

Pour extrait,

Le Maire,



Breuille
Michel BREUILLE